

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/AC.68/2000/9  
8 février 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
(OCDE)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS  
EUROPÉENS

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

Réunion commune CEE/EUROSTAT/OCDE  
sur la comptabilité nationale  
(Genève, 26-28 avril 2000)

## RÉPARTITION DES SIFIM

Communication sollicitée présentée par Statistics Netherlands\*

### INTRODUCTION

1. Les tableaux A et 1 à 4 présentent les résultats de la répartition des SIFIM pour la période 1995-1998 obtenus au moyen des différentes méthodes prévues par le Règlement du Conseil No 448/98.
2. Dans les paragraphes ci-après, nous ferons quelques observations générales sur les sources employées et les problèmes rencontrés, ainsi qu'une brève analyse des résultats. Il convient de noter que les résultats pour 1998 doivent être interprétés avec prudence, car les statistiques disponibles sont encore fragmentaires.

---

\* Rédigée par Mme Marleen Verbruggen.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

### Sources

#### Actif et passif

3. Les données sur l'actif et le passif des sous-secteurs S122 (Autres institutions financières monétaires) et S123 (Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension) ont été extraites des bilans établis par les institutions financières sous la supervision de la Banque centrale. Au bilan, l'actif et le passif sont ventilés par secteur institutionnel, mais il y a un certain nombre de lacunes. Il n'est pas possible de faire une distinction entre les institutions sans but lucratif desservant les ménages et le secteur des ménages. En outre, certains crédits consentis à des entreprises non constituées en sociétés peuvent être intégrés dans les crédits aux sociétés non financières. Enfin, on ne peut pas ventiler les positions sur le reste du monde entre institutions financières non résidentes et institutions non financières non résidentes.

4. En ce qui concerne le secteur des ménages, on ne dispose pas de renseignements distincts sur les ménages en tant que propriétaires de leur logement ni sur les ménages en tant que propriétaires d'entreprises individuelles. Il existe bien des données sur les crédits hypothécaires, mais on ne peut pas considérer que le montant de ces crédits est intégralement employé pour l'investissement dans le logement. En fait, comme dans le régime fiscal néerlandais les intérêts hypothécaires sont déductibles du revenu imposable, de nombreux montages hypothécaires complexes ont été créés dans le but de maximiser la déduction fiscale. En conséquence, une partie des crédits hypothécaires est employée à des fins de consommation, raison pour laquelle on a fait un ajustement (écart dû à la consommation). Il en va de même pour les dépôts : on ne peut pas faire de distinction entre les dépôts de ménages en tant que propriétaires d'entreprises individuelles et les dépôts de particuliers.

5. Les données relatives à l'actif et au passif du sous-secteur S122 pour 1998 ne sont pas encore disponibles en raison d'une discontinuité des séries chronologiques à laquelle on est en train de remédier. Les estimations faites aux fins de la présente analyse ont un caractère provisoire et doivent donc être interprétées avec prudence.

#### Flux d'intérêts

6. Les données sur les flux d'intérêts sont extraites des comptes d'exploitation annuels qui sont établis sous la supervision de la Banque centrale. Les flux d'intérêts ne sont pas ventilés par secteur institutionnel ni par catégorie d'actifs. On a fait une ventilation estimative en se fondant sur des données observées concernant les opérations de contrepartie (telles que les statistiques de l'épargne des ménages et de la balance des paiements), les taux d'intérêt publiés et le calcul de flux de revenus "théoriques". Il convient de noter que les flux d'intérêts observés sont plus fiables que les flux calculés. En conséquence, les données sur les intérêts versés et perçus par les sociétés d'assurance et les fonds de pension, les autres institutions financières et l'État sont d'une meilleure qualité que celles concernant les intérêts reçus et versés par les sociétés non financières, les ménages (y compris les institutions sans but lucratif qui fournissent des services aux ménages), le reste du monde et en particulier les institutions du sous-secteur S122 elles-mêmes.

## Principaux problèmes

### S123

7. Aux Pays-Bas, le sous-secteur S123 contient de nombreuses entités qui ne produisent pas de SIFIM, tels que les holdings de sociétés d'assurance et les sociétés d'investissement. En fait, il n'existe que deux catégories d'entités qui produisent des SIFIM, les banques hypothécaires et les crédits municipaux. Aux fins de la présente analyse, on a considéré que les entités qui ne produisent pas de SIFIM elles-mêmes appartiennent aux secteurs utilisateurs et relèvent de la rubrique S124 (Auxiliaires financiers) des tableaux 2 et 4.

8. On ne dispose pas de données détaillées sur les flux d'intérêts des entités du sous-secteur S123 qui produisent des SIFIM. Pour résoudre ce problème, on a employé pour le sous-secteur S123 les taux d'intérêt estimés pour le sous-secteur S122. Toutefois, il convient de relever que la contribution du sous-secteur S123 à la production totale de SIFIM est négligeable (environ 2 %).

### Taux de référence

9. Comme les flux d'intérêts entre les sous-secteurs S122 et S123 dépendent dans une grande mesure des taux d'intérêt publiés, il semble préférable d'employer les mêmes taux pour le calcul des taux de référence. Les taux de référence employés pour les méthodes 1 et 2 ont été ajustés de la façon suivante :

### Méthode 1

$$\text{taux de référence 1} = \frac{(\text{crédits à court terme } \times a) + (\text{crédits à long terme } \times b) + (\text{crédits en devises } \times c)}{\text{crédits entre S122 et S123}}$$

a = Aibor à six mois (taux interbancaire)

b = taux d'intérêt moyen sur les crédits bancaires à long terme

c = taux d'intérêt moyen sur les dépôts en eurodollars à trois mois.

### Méthode 2

10. Pour cette méthode, on a employé un taux d'intérêt calculé de la même façon que dans la méthode 1 pour estimer le flux d'intérêts correspondant aux crédits. Pour calculer les flux d'intérêts correspondant aux titres autres que des actions, on a employé le taux d'intérêt moyen sur les crédits bancaires à long terme.

11. Le calcul des taux de référence pour les méthodes 3 et 4 n'a pas suscité de difficulté supplémentaire, pas plus que le calcul du taux de référence externe.

L'année 1998

12. On ne dispose pas encore de données sur les flux d'intérêts ventilés par secteur institutionnel et par catégorie d'actif pour 1998. On a postulé que les taux d'intérêt calculés pour 1997 avaient diminué de 0,4 % en 1998.

Les ménages en tant que propriétaires de logement

13. Les données sur les crédits hypothécaires fournissent une indication du montant des crédits hypothécaires accordés aux ménages. Autrefois, l'accroissement des crédits hypothécaires était toujours inférieur à l'accroissement des investissements dans le logement. Toutefois, depuis 1996, on a observé un renversement de situation : l'accroissement des crédits hypothécaires est plus important que l'investissement dans le logement. On en a conclu qu'une partie des crédits hypothécaires était employée pour financer des dépenses de consommation. Le régime fiscal néerlandais incite à contracter des emprunts hypothécaires additionnels correspondant à la "plus-value" latente du logement (c'est-à-dire à sa valeur actuelle minorée du montant du crédit hypothécaire contracté par le passé) et à utiliser les fonds ainsi obtenus pour financer des dépenses de consommation ou pour les placer par exemple sous forme d'obligations ou d'actions. Pour faire une estimation valable des SIFIM correspondant aux crédits hypothécaires, il faut déduire la proportion de ces crédits employés à des fins de consommation.

14. Afin d'estimer le montant à déduire, nous avons utilisé certaines hypothèses dans le tableau suivant :

<b>Crédits hypothécaires</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
	en milliards de florins			
Accroissement des crédits hypothécaires	29.5	46.0	57.4	60.9
Investissement dans le logement	34.0	39.0	42.2	42.7
Accroissement normalisé des crédits hypothécaires (85 %)	29.5	33.2	35.9	36.3
Différence (crédits hypothécaires non consacrés à l'investissement dans le logement)	0.0	12.9	21.5	24.6
Différence cumulée	0.0	12.9	34.4	46.1
Moyenne annuelle	0	6.4	23.6	40.3
Crédits hypothécaires (sur la base des bilans)	228	263	311	363
Part (en %) des crédits hypothécaires employés à des fins de consommation (sur la base des bilans)	0	2	8	11

15. Nous avons postulé que l'écart dû à la consommation était nul jusqu'en 1995 et que, jusqu'à cette date, 85 % des investissements dans le logement étaient financés par le crédit hypothécaire (demande "normalisée" de crédits hypothécaires). À partir de 1996, on a calculé la différence entre l'accroissement effectif des crédits hypothécaires et l'accroissement "normalisé", différence dont on considère qu'elle a servi à financer des dépenses de consommation. Pour établir un lien entre cet écart annuel et les actifs inscrits aux bilans, on a cumulé les écarts des années consécutives. Pour terminer, on a calculé une moyenne annuelle, car les données des bilans relatives aux crédits hypothécaires sont aussi des moyennes. Le tableau montre que l'écart dû à la consommation est passé de 2 % en 1996 à 11 % en 1998.

Les ménages en tant que propriétaires d'entreprises individuelles

16. On ne dispose que d'informations très lacunaires sur les ménages propriétaires d'entreprises individuelles, données qui proviennent d'un projet pilote. Toutefois, en l'absence d'autres renseignements plus adaptés et plus fiables, on s'est fondé sur ce projet pour les calculs.

Données trimestrielles

17. Les données relatives à l'actif et au passif des sous-secteurs S122 et S123 et aux flux d'intérêts correspondants ne sont disponibles que sur une base annuelle. Toutefois, on dispose sur une base trimestrielle de données moins détaillées par catégorie d'actif, qu'on a employées pour calculer les coefficients de correction à appliquer à la catégorie d'actif la plus proche parmi celles inscrites au bilan détaillé, afin d'obtenir les chiffres trimestriels ajustés demandés dans le Règlement du Conseil.

Exportations de SIFIM

18. Les intérêts perçus du reste du monde ou versés au reste du monde ne peuvent pas être ventilés entre institutions financières non résidentes et institutions non financières non résidentes. Pour régler ce problème, on a calculé une ventilation théorique des flux en utilisant la ventilation ci-après de l'actif et du passif correspondants :

	<b>Institutions financières</b>	<b>Institutions non financières</b>
<b>ACTIF</b>	en %	
Devises et dépôts transférables	100	0
Autres dépôts	100	0
Crédits (court terme)	23	77
Crédits (long terme)	17	83
<b>PASSIF</b>		
Devises et dépôts transférables	36	64
Autres dépôts, à l'exclusion des dépôts d'épargne (à court terme)	76	24
Autres dépôts, à l'exclusion des dépôts d'épargne (à long terme)	25	75
Dépôts d'épargne	0	100
Crédits (court terme)	82	18
Crédits (long terme)	36	64

19. Les flux d'intérêts correspondants sont calculés sur la base des hypothèses suivantes : le taux débiteur des institutions non financières dépasse de 0,5 % celui des institutions financières et leur taux créancier est inférieur de 0,5 % à celui des institutions financières.

20. Il convient de noter que, selon le Règlement, les transactions (crédits et dépôts) entre institutions financières résidentes et institutions financières non résidentes produisent des SIFIM. Cela est paradoxal car une transaction similaire entre des institutions financières résidentes est réputée ne pas produire de SIFIM.

**Importations de SIFIM**

21. Pour calculer les importations de SIFIM, nous avons fait les hypothèses ci-après en ce qui concerne l'origine des crédits et la destination des dépôts :

**Crédits consentis à :**

S11	Crédits obtenus d'institutions financières non résidentes, à l'exception des crédits entre entités affiliées
S14	Crédits obtenus d'institutions financières non résidentes, à l'exception des crédits entre entités affiliées
S124, S125, S13	Pas de crédits obtenus d'institutions financières non résidentes

**Dépôts reçus de :**

S11	Dépôts auprès d'institutions financières non résidentes, à l'exception des dépôts auprès d'entités affiliées
S14, S124, S125	Dépôts auprès d'institutions financières non résidentes
S13	Pas de dépôts auprès d'institutions financières non résidentes

22. On ne dispose d'aucun renseignement sur les intérêts payés à des institutions financières non résidentes ou reçus de telles institutions. On postule par conséquent que le pourcentage de SIFIM produits par florin fourni sous forme de prêts ou reçu sous forme de dépôts dans le cas des exportations est égal au pourcentage de SIFIM produits par florin dans le cas des importations.

**Fiabilité de la méthode**

23. La fiabilité de la méthode, et en particulier l'effet de la répartition des SIFIM sur le PIB, dépend dans une grande mesure des estimations concernant les ménages en tant que propriétaires de logement et en tant que propriétaires d'entreprises individuelles. Pour ces deux catégories, il faut faire plusieurs postulats afin d'obtenir les estimations prescrites. Il ne fait pas de doute que les postulats retenus influent sur la fiabilité des résultats.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS**

24. Il faut interpréter les résultats de 1998 avec prudence en raison du caractère lacunaire des renseignements disponibles sur les bilans et les flux d'intérêts pour cette année.

**Résultat de la comparaison avec les SIFIM "mondiaux"**

25. La plupart des SIFIM sont produits par le sous-secteur S122; la contribution du sous-secteur S123 est négligeable. Si l'on compare les résultats obtenus par les différentes méthodes aux SIFIM "mondiaux", il semble que la méthode 3 sous-estime le total des SIFIM produits. Cela est dû à la façon dont les taux de référence sont appliqués, comme nous le verrons plus en détail à la section

intitulée "Stabilité dans le temps". Les résultats des méthodes 2 et 4c sont ceux qui se rapprochent le plus des résultats relatifs aux SIFIM "mondiaux".

Méthode/année	1995	1996	1997	1998
	en milliards de florins à l'exclusion des importations			
Méthode 1	18,8	19,4	19,2	21,5
Méthode 2	17,8	18,2	18,5	21,3
Méthode 3	14,0	14,0	16,6	20,9
Méthode 4a	18,3	18,5	18,5	21,1
Méthode 4b	18,6	18,9	18,8	21,3
Méthode 4c	18,1	18,4	18,5	21,2
<b>SIFIM mondiaux</b>	<b>15,9</b>	<b>16,4</b>	<b>16,7</b>	<b>18,1</b>

26. Sauf dans le cas de la méthode 3, les SIFIM mondiaux sont toujours inférieurs aux SIFIM calculés au moyen des méthodes prescrites. Cela est dû à une différence de conception. Dans le calcul des SIFIM mondiaux, on inclut les intérêts perçus et versés sur les titres autres que les actions, alors qu'on ne les inclut pas dans les méthodes 1 à 4c. Ces flux d'intérêts sont fortement déficitaires (environ 6 milliards de florins) car une grande proportion des intérêts perçus sur les obligations est considérée comme un rendement sur la valeur nette, ne produisant donc pas de SIFIM, et ce déficit réduit en conséquence le montant des SIFIM mondiaux.

### Banque centrale

27. Le tableau ci-après indique la production de SIFIM de la Banque centrale mesurée sur la base de la somme de ses coûts et calculée selon la méthode définie au paragraphe 3.63 (ESA95).

	1995	1996	1997	1998
SIFIM égaux au total des coûts	289	307	318	356
Total des SIFIM selon le paragraphe 3.63	2 829	2 022	2 129	2 353

### Stabilité dans le temps

#### Généralités :

28. Les différences entre les résultats obtenus au moyen des méthodes 1 à 4c sont dues en grande partie aux divergences entre les taux d'intérêt à court et à long terme. En 1995 et 1996 cette divergence était plus importante qu'en 1997, si bien que les différences entre les résultats obtenus au moyen des méthodes 1 à 4c sont aussi plus grandes.

29. La volatilité globale des résultats est limitée. La différence de PIB entre l'année dans laquelle l'effet est le plus fort et l'année dans laquelle il est le plus faible est de 0,3 point de pourcentage pour les méthodes 2 et 4c et de 0,2 point de pourcentage pour les autres méthodes.

#### Méthode 1 :

30. Avec cette méthode, l'influence des taux d'intérêt à court terme sur le taux de référence est beaucoup plus grande qu'avec toutes les autres méthodes. Par conséquent, le taux de référence retenu dans la méthode 1 est le plus bas, si bien que l'essentiel des SIFIM sont produits par des crédits, notamment les crédits aux sociétés non financières et aux ménages (en tant que propriétaires de logement). Les SIFIM produits par les dépôts sont aussi en grande partie employés par le secteur des ménages. Le total des SIFIM résultant de la méthode 1 est moins élevé que les résultats donnés par les autres méthodes.

Méthode 2 :

31. Comme les obligations et autres titres sont pris en compte, le taux de référence est plus élevé. Par conséquent, la production de SIFIM des dépôts augmente et comme une majorité des dépôts est détenue par les ménages en qualité de consommateurs, l'effet sur le PIB est plus important que dans le cas des autres méthodes.

Méthode 3 :

32. Avec la méthode 3, on emploie un taux de référence relativement bas pour les dépôts et crédits à court terme et un taux plus élevé pour les dépôts et crédits à long terme. Cette méthode entraîne systématiquement une forte sous-estimation des SIFIM, puisqu'un aspect très important de l'activité bancaire est éliminé : le fait que les institutions financières peuvent employer des dépôts à court terme pour financer des crédits à plus long terme (transformation). Lorsqu'on applique le taux de référence le plus élevé à des crédits d'échéance relativement éloignée, on considère que tous ces crédits sont financés par des dépôts à long terme. En conséquence, les gains résultant de la transformation sont éliminés, ce qui réduit le niveau des SIFIM. Les résultats correspondant à la période 1995-1997 montrent en outre que les écarts entre les effets de la méthode 3 d'une part et ceux des méthodes 1 et 2 d'autre part diminuent lorsque les taux d'intérêt sur les crédits à court terme et à long terme baissent.

Méthode 4a :

33. Le taux de référence de la méthode 4a est défini de façon "interne", si bien que la production de SIFIM est répartie de façon plus uniforme entre les crédits et les dépôts. La méthode 4a a un effet stabilisateur car les divergences entre les taux de référence sur les crédits à court et à long terme ont un impact réduit.

Méthode 4b :

34. Les résultats de la méthode 4b sont similaires à ceux de la méthode 1, atténués par l'influence de la méthode 4a.



Méthode 4c :

35. Les résultats de la méthode 4c sont similaires à ceux de la méthode 1, atténués par l'influence de la méthode 4a.

**Stabilité et fiabilité selon le secteur utilisateur**

Sociétés d'assurance et fonds de pension

36. Toutes les méthodes font apparaître une production négative de SIFIM pour les dépôts faits par les sociétés d'assurance et les fonds de pension et les crédits contractés par ces mêmes institutions. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Premièrement, les sociétés d'assurance, les fonds de pension et les institutions financières sont très imbriqués. En conséquence, le taux d'intérêt appliqué aux sociétés d'assurance et aux fonds de pension est moins élevé que celui appliqué aux autres secteurs utilisateurs et pourrait même se rapprocher des taux d'intérêt employés pour les transactions entre institutions financières. Deuxièmement, les SIFIM dépendent du portefeuille du secteur utilisateur. Les sociétés d'assurance et les fonds de pension en particulier ont beaucoup de dépôts à long terme dans leur portefeuille, dépôts qui dans de nombreux cas ont été constitués à une époque durant laquelle les taux d'intérêt étaient nettement plus élevés qu'aujourd'hui. En conséquence, les taux d'intérêt perçus sont relativement élevés. Le calcul du taux de référence se fonde toujours sur une moyenne pondérée des taux d'intérêt sur les crédits à court et à long terme. Toutefois, dans toutes les méthodes le poids des actifs à longue échéance est moins grand que leur poids réel dans le portefeuille des sociétés d'assurance et des fonds de pension. En outre, le fait qu'une partie du portefeuille ait été constituée par le passé à des taux d'intérêt différents n'est pas pris en compte dans le calcul du taux de référence. Par conséquent, le taux de référence est moins élevé que le taux des intérêts effectivement perçus sur une partie des dépôts.

Emprunts publics

37. En 1995-1997 les SIFIM produits par les emprunts publics sont très limités. Les crédits accordés à l'État sont réputés très peu risqués et les taux d'intérêt sont donc peu élevés.

Ménages

38. Les ménages sont les principaux utilisateurs de SIFIM produits sur les crédits et les dépôts. En conséquence, le système est sensible aux méthodes employées pour estimer la contribution des ménages en tant que propriétaires de logement et en tant que propriétaires d'entreprises individuelles.

Conclusions générales

39. Du point de vue technique et compte tenu des SIFIM "mondiaux", les méthodes 2 et 4c semblent les meilleures. Comme la méthode 4c a en outre un effet stabilisateur lorsque les taux d'intérêt sur les crédits à court terme et à long terme divergent, elle semble préférable.

40. En ce qui concerne le cadre conceptuel, il est plus difficile de formuler des conclusions claires, sauf pour la méthode 3, qui semble moins bonne car elle élimine systématiquement du calcul les gains résultant de la transformation des échéances.

**Tableau A. Effet total sur le PIB de la répartition des SIFIM**

	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
<b>PIB</b>	66 035	694 298	734 853	776 161
<b>Effet sur le PIB (% du PIB)</b>				
Méthode 1	1,25	1,16	1,07	1,23
Méthode 2	1,49	1,40	1,17	1,25
Méthode 3	1,11	1,02	1,02	1,22
Méthode 4a	1,36	1,33	1,17	1,27
Méthode 4b	1,30	1,25	1,12	1,25
Méthode 4c	1,42	1,37	1,17	1,26

**Tableau B. Exportations et importations de SIFIM (en % du PIB)**

	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
Exportations de SIFIM	0.09	0.14	0.10	0.12
Importations de SIFIM	0.03	0.03	0.02	0.02

**Tableau C. Taux de référence (en %)**

	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
<b>Taux de référence internes</b>				
Méthode 1	5.43	4.53	4.73	4.58
Méthode 2	6.44	5.52	5.17	4.67
Méthode 3	6.73	5.77	5.26	4.68
Méthode 4a	5.92	5.23	5.16	4.75
Méthode 4b	5.68	4.88	4.95	4.67
Méthode 4c	6.18	5.38	5.17	4.71
<b>Taux de référence externes</b>	5.88	5.29	5.20	4.81

**Tableau 1. Producteurs de SIFIM des sous-secteurs S122 et S123 : Encours moyen et intérêts courus**  
en millions de florins néerlandais

	Encours				Intérêts courus			
	1995	1996	1997	1998	1995	1996	1997	1998
<b>ACTIF</b>								
Titres autres que les actions (AF3)	124 964	157 229	194 031	241 399	8 416	9 469	10 445	12 030
Crédits (AF4) :	776 080	864 525	978 827	1 074 035	56 340	56 036	61 905	66 309
- accordés à des résidents	680 929	744 930	826 996	880 718	50 119	48 805	52 980	55 719
- accordés à des non-résidents	95 151	119 595	151 832	193 317	6 221	7 230	8 925	10 590
Transactions entre institutions financières (AF2+AF4)	225 206	243 989	246 832	280 777	13 874	13 026	12 785	13 407
- entre institutions financières résidentes (S122+S123)	38 217	40 517	41 443	42 640	2 923	2 266	2 245	2 139
- entre institutions financières résidentes et non résidentes	186 988	203 471	205 388	238 137	10 951	10 760	10 540	11 268
<b>PASSIF</b>								
Titres autres que les actions (AF3)	132 488	162 392	196 685	244 163	9 869	10 859	11 774	13 663
Dépôts (AF2) :	676 042	735 603	791 610	850 494	31 985	30 748	334 458	32 454
- des résidents	584 289	627 479	656 433	695 176	26 643	25 086	26 436	25 007
- des non-résidents	91 752	108 124	135 177	155 318	5 342	5 662	7 022	7 447
Transactions entre institutions financières (AF2+AF4)	249 454	298 379	326 963	399 537	14 802	15 389	16 700	18 840
- entre institutions financières résidentes (S122+S123)	50 181	51 292	49 264	50 838	3 044	2 318	2 100	1 901
- entre institutions financières résidentes et non résidentes	199 274	247 087	277 698	348 699	11 758	13 072	14 600	16 938

**Tableau 2. Production de SIFIM des sous -secteurs S122 et S123 : Ventilation par secteur intérieur, 1995**  
en millions de florins néerlandais

1995	Encours	Intérêts courus	SIFIM selon le taux d'intérêt					
			méthode 1	méthode 2	méthode 3	méthode 4a	méthode 4b	méthode 4c
<b>CRÉDITS</b>								
S11 - Sociétés non financières	244 608	18 309	5 023	2 559	2 790	3 827	4 425	3 193
S124 - Auxiliaires financiers	36 243	2 407	438	73	149	261	350	167
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	5 162	234	-47	-99	-51	-72	-59	-85
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	129	6	-1	-3	-2	-2	-2	-2
S13 - Administrations générales	85 732	5 573	917	53	-78	498	707	275
S14 - Ménages	309 054	23 591	6 805	3 692	3 505	5 294	6 050	4 493
en tant que consommateurs	50 467	4 574	1 833	1 325	1 507	1 586	1 710	1 455
en tant que propriétaires de logements	227 963	16 669	4 288	1 991	1 608	3 173	3 730	2 582
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	30 625	2 348	685	376	390	535	610	455
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM correspondant aux crédits accordés à des résidents</b>	<b>680 929</b>	<b>50 119</b>	<b>13 135</b>	<b>6 275</b>	<b>6 312</b>	<b>9 806</b>	<b>11 471</b>	<b>8 041</b>
<b>DÉPÔTS</b>								
S11 - Sociétés non financières	130 752	5 828	1 274	2 591	1 525	1 913	1 593	2 252
S124 - Auxiliaires financiers	27 774	1 178	331	610	423	466	399	538
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	113 607	8 163	-1 993	-848	-821	-1 437	-1 715	-1 143
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	4 981	153	117	168	141	142	130	155
S13 - Administrations générales	19 646	1 077	-10	188	45	86	38	137
S14 - Ménages	287 530	10 244	5 373	8 270	5 783	6 779	6 076	7 524
en tant que consommateurs	275 539	9 816	5 149	7 925	5 493	6 496	5 823	7 211
en tant que propriétaires de logements	0	0	0	0	0	0	0	0
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	11 992	427	224	345	291	283	253	314
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM sur les dépôts auprès de résidents</b>	<b>584 289</b>	<b>26 643</b>	<b>5 092</b>	<b>10 978</b>	<b>7 097</b>	<b>7 949</b>	<b>6 520</b>	<b>9 464</b>

**Tableau 2. Production de SIFIM des sous -secteurs S122 et S123 : Ventilation par secteur intérieur, 1996**  
en millions de florins néerlandais

1996	Encours	Intérêts courus	SIFIM selon le taux d'intérêt					
			méthode 1	méthode 2	méthode 3	méthode 4a	méthode 4b	méthode 4c
<b>CRÉDITS</b>								
S11 - Sociétés non financières	259 294	17 241	5 496	2 921	3 237	3 672	4 584	3 297
S124 - Auxiliaires financiers	39 593	2 619	826	433	512	548	687	490
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	5 763	175	-86	-143	-89	-127	-106	-135
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	196	6	-3	-5	-4	-4	-3	-4
S13 - Administrations générales	88 845	5 146	1 122	240	176	497	809	368
S14 - Ménages	351 241	23 618	7 709	4 221	3 803	5 239	6 474	4 730
en tant que consommateurs	60 908	4 981	2 222	1 617	1 713	1 794	2 008	1 705
en tant que propriétaires de logements	258 117	16 466	4 775	2 212	1 673	2 959	3 867	2 586
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	32 216	2 171	712	392	417	486	599	439
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM correspondant aux crédits accordés à des résidents</b>	<b>744 930</b>	<b>48 805</b>	<b>15 064</b>	<b>7 667</b>	<b>7 636</b>	<b>9 824</b>	<b>12 444</b>	<b>8 746</b>
<b>DÉPÔTS</b>								
S11 - Sociétés non financières	143 550	5 382	1 120	2 545	1 444	2 130	1 625	2 338
S124 - Auxiliaires financiers	28 718	864	437	722	507	639	538	680
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	121 589	8 004	-2 497	-1 290	-1 332	-1 642	-2 069	-1 466
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	4 903	98	124	173	152	159	142	166
S13 - Administrations générales	19 575	837	49	244	102	187	118	215
S14 - Ménages	309 144	9 901	4 102	7 172	4 543	6 276	5 189	6 724
en tant que consommateurs	297 209	9 518	3 944	6 895	4 349	6 034	4 989	6 464
en tant que propriétaires de logements	0	0	0	0	0	0	0	0
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	11 935	382	158	277	194	242	200	260
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM sur les dépôts auprès de résidents</b>	<b>627 479</b>	<b>25 086</b>	<b>3 335</b>	<b>9 566</b>	<b>5 416</b>	<b>7 749</b>	<b>5 542</b>	<b>8 657</b>

**Tableau 2. Production de SIFIM des sous -secteurs S122 et S123 : Ventilation par secteur intérieur, 1997**  
en millions de florins néerlandais

1997	Encours	Intérêts courus	SIFIM selon le taux d'intérêt					
			méthode 1	méthode 2	méthode 3	méthode 4a	méthode 4b	méthode 4c
<b>CRÉDITS</b>								
S11 - Sociétés non financières	316 937	18 186	3 182	1 803	2 025	1 826	2 504	1 814
S124 - Auxiliaires financiers	44 207	2 752	659	467	502	470	565	469
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	5 036	169	-69	-91	-72	-91	-80	-91
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	190	6	-3	-3	-3	-3	-3	-3
S13 - Administrations générales	85 802	4 803	742	368	354	374	558	371
S14 - Ménages	374 824	27 064	9 319	7 689	7 520	7 715	8 517	7 702
en tant que consommateurs	53 817	4 796	2 248	2 014	2 089	2 018	2 133	2 016
en tant que propriétaires de logements	286 385	19 763	6 206	4 960	4 699	4 980	5 593	4 970
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	34 622	2 505	866	715	731	717	792	716
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM correspondant aux crédits accordés à des résidents</b>	<b>826 996</b>	<b>52 980</b>	<b>13 830</b>	<b>10 233</b>	<b>10 326</b>	<b>10 291</b>	<b>12 061</b>	<b>10 262</b>
<b>DÉPÔTS</b>								
S11 - Sociétés non financières	166 113	5 752	2 112	2 835	2 248	2 823	2 468	2 829
S124 - Auxiliaires financiers	28 863	964	403	528	437	526	464	527
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	120 942	8 188	-2 463	-1 937	-1 979	-1 945	-2 204	-1 941
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	4 363	93	114	133	125	133	123	133
S13 - Administrations générales	19 421	811	108	193	127	191	150	192
S14 - Ménages	316 731	10 629	4 366	5 743	4 548	5 721	5 043	5 732
en tant que consommateurs	302 947	10 166	4 176	5 493	4 343	5 472	4 824	5 483
en tant que propriétaires de logements	0	0	0	0	0	0	0	0
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	13 784	463	190	250	205	249	219	249
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM sur les dépôts auprès de résidents</b>	<b>656 433</b>	<b>26 436</b>	<b>4 640</b>	<b>7 494</b>	<b>5 507</b>	<b>7 449</b>	<b>6 044</b>	<b>7 472</b>

**Tableau 2. Production de SIFIM des sous -secteurs S122 et S123 : Ventilation par secteur intérieur, 1998**  
en millions de florins néerlandais

1998	Encours	Intérêts courus	SIFIM selon le taux d'intérêt					
			méthode 1	méthode 2	méthode 3	méthode 4a	méthode 4b	méthode 4c
<b>CRÉDITS</b>								
S11 - Sociétés non financières	354 405	18 918	2 671	2 382	2 436	2 067	2 369	2 224
S124 - Auxiliaires financiers	51 867	3 022	644	602	610	556	600	579
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	4 812	142	-78	-82	-79	-87	-83	-84
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	145	4	-2	-2	-2	-3	-2	-3
S13 - Administrations générales	75 570	3 928	464	402	402	335	400	369
S14 - Ménages	435 453	29 705	9 742	9 387	9 362	9 000	9 371	9 193
en tant que consommateurs	76 132	6 223	2 733	2 671	2 688	2 603	2 668	2 637
en tant que propriétaires de logements	322 738	20 981	6 186	5 922	5 877	5 636	5 911	5 779
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	36 583	2 500	823	793	797	761	792	777
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM correspondant aux crédits accordés à des résidents</b>	<b>922 253</b>	<b>55 719</b>	<b>13 440</b>	<b>12 687</b>	<b>12 728</b>	<b>11 868</b>	<b>12 654</b>	<b>12 278</b>
<b>DÉPÔTS</b>								
S11 - Sociétés non financières	180 909	5 540	2 753	2 901	2 780	3 061	2 907	2 981
S124 - Auxiliaires financiers	31 425	924	517	543	523	571	544	557
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	116 838	7 443	-2 087	-1 992	-2 002	-1 888	-1 987	-1 940
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	4 007	69	115	118	117	121	118	120
S13 - Administrations générales	23 218	877	188	207	192	227	207	217
S14 - Ménages	343 554	10 154	5 595	5 876	5 631	6 181	5 888	6 028
en tant que consommateurs	328 825	9 719	5 355	5 624	5 389	5 916	5 636	5 770
en tant que propriétaires de logements	0	0	0	0	0	0	0	0
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles	14 728	435	240	252	243	265	252	258
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des SIFIM sur les dépôts auprès de résidents</b>	<b>699 951</b>	<b>25 007</b>	<b>7 081</b>	<b>7 652</b>	<b>7 241</b>	<b>8 274</b>	<b>7 677</b>	<b>7 963</b>

**Tableau 3. Production de SIFIM des secteurs S122 et S123 : Exportations**  
en millions de florins néerlandais

	1995			1996			1997			1998		
	Encours	Intérêts	SIFIM	Encours	Intérêts	SIFIM	Encours	Intérêts	SIFIM	Encours	Intérêts	SIFIM
<b>CRÉDITS</b>												
Institutions non financières non résidentes	95 151	6 221	627	119 595	7 230	904	151 832	8 925	1 023	193 317	10 590	1 298
Institutions financières résidentes	186 988	10 951	-43	203 471	10 760	-2	205 388	10 540	-148	238 137	11 268	-178
<b>Total des exportations de SIFIM correspondant aux crédits</b>	282 140	17 172	584	323 066	17 990	902	357 220	19 465	875	431 454	21 859	1 120
<b>DÉPÔTS</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non financières non résidentes	91 752	5 342	52	108 124	5 662	57	135 177	7 022	13	155 318	7 447	19
Institutions financières résidentes	199 274	11 758	-43	247 087	13 072	-2	277 698	14 600	-148	348 699	16 938	-178
<b>Total des exportations de SIFIM correspondant aux dépôts</b>	291 026	17 101	9	355 211	18 734	55	412 875	21 622	-136	504 017	24 385	-159



**Tableau 4. Importations de SIFIM par secteur intérieur**  
en millions de florins néerlandais

	1995			1996			1997			1998		
	Encours	Intérêts	SIFIM	Encours	Intérêts	SIFIM	Encours	Intérêts	SIFIM	Encours	Intérêts	SIFIM
<b>CRÉDITS</b>												
S11 - Sociétés non financières	23 181		153	22 427		170	24 882		168	25 730		173
S124 - Auxiliaires financiers	0			0			0					
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	0			0			0					
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	0		0	0		0	0		0	0		0
S13 - Administrations générales	0		0	0		0	0		0	0		0
S14 - Ménages	602		4	901		7	1 106		7	1 483		10
en tant que consommateurs	602		4	901		7	1 106		7	1 483		10
en tant que propriétaires de logements												
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles												
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0		0	0		0	0		0	0		0
<b>Importations de SIFIM correspondant aux crédits</b>	<b>23 783</b>		<b>157</b>	<b>23 327</b>		<b>176</b>	<b>25 988</b>		<b>175</b>	<b>27 213</b>		<b>183</b>
<b>DÉPÔTS</b>												
S11 - Sociétés non financières	10 249		6	10 348		5	9 793		1	9 517		1
S124 - Auxiliaires financiers	8 479		5	9 132		5	10 138		1	11 868		1
S125 - Sociétés d'assurance et fonds de pension	9 745		6	10 302		5	10 912		1	11 042		1
- autres intermédiaires financiers (fonds de placement)	36		0	36		0	23		0	18		0
S13 - Administrations générales	0		0	0		0	0		0	0		0
S14 - Ménages	30 055		17	31 071		16	32 177		3	33 280		4
en tant que consommateurs	30 055		17	31 071		16	32 177		3	33 280		4
en tant que propriétaires de logements												
en tant que propriétaires d'entreprises individuelles												
S15 - Institutions sans but lucratif fournissant des services aux ménages	0		0	0		0	0		0	0		0
<b>Importations de SIFIM correspondant aux dépôts</b>	<b>58 563</b>		<b>33</b>	<b>60 888</b>		<b>32</b>	<b>63 043</b>		<b>6</b>	<b>65 724</b>		<b>8</b>

-----